



## Refus d'echange ou de remboursement !!!

Par **souchy**, le **18/01/2011** à **20:55**

Bonjour,  
J'ai acheté une paire de bottine à Vero Moda, arrivé chez moi je les est porté juste en allant dans ma voiture pour chercher quelque chose, et je me suis rendu compte que le pied droit me fesait mal et l'autre pas.  
Du coup g analysé de près l'article g vu qu'il était mal fait et qu'on voyai la colle sur les fissures entre le talon et la bottine et ce n'étais pas du tt un article soldé. Je les acheté samedi et lundi g été les voir, ils ont refusé de me lé échangé ou remboursé car je les est porté a peine. Du coup je peux pas les mettre...  
Ne devrait il pas obligatoirement récupère l'article pour cause : default ???? en plus j'ai pas aimé comment le directeur c adresser a moi comme si g t une escroc, je c pas si c le faite que je sois magrebine...

Par **mimi493**, le **18/01/2011** à **21:27**

Un magasin n'a aucune obligation d'échanger ou de rembourser un article si vous changez d'avis, sauf si ses CGV l'indiquent. Vous auriez du essayer les bottes avant de les acheter.  
Le fait qu'on voit un peu de colle entre le talon et le corps de la botte ne peut être qualifié de vice caché, car c'est visible (donc pas caché, vous pouviez le voir avant d'acheter)  
Pas de recours.